

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE CASSEL
COMMUNE DE BAVINCHOVE**

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION AUX ADJOINTS

Le Maire de Bavinchove,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 avril 2014 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 05 avril 2014

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoint(s),

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Jacques CUVELIER, Premier Adjoint, est délégué pour occuper les fonctions d'adjoint chargé :

- de la voirie et des travaux
- du remplacement de Monsieur le Maire en cas d'absence de ce dernier,
- de remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil
- de délivrer tous certificats, signer toutes pièces, tous actes notariés
- ordonnancer les dépenses et émettre les titres de recettes

à compter de l'exercice de ses fonctions de manière effective, soit le 05 avril 2014

Monsieur Bernard HAVET, Deuxième Adjoint, est délégué pour occuper les fonctions d'adjoint chargé :

- des bâtiments communaux
- de la vie sociale
- de remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil
- de délivrer tous certificats, signer toutes pièces, tous actes notariés
- ordonnancer les dépenses et émettre les titres de recettes

à compter de l'exercice de ses fonctions de manière effective, soit le 05 avril 2014

Monsieur Jean-Pierre LAMOITTE, Troisième Adjoint, est délégué pour occuper les fonctions d'adjoint chargé :

- du personnel communal
- de la culture
- de la communication
- de remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil
- de délivrer tous certificats, signer toutes pièces, tous actes notariés
- ordonnancer les dépenses et émettre les titres de recettes

à compter de l'exercice de ses fonctions de manière effective, soit le 05 avril 2014

Monsieur Stéphane VERCRUYSSSE, Quatrième Adjoint, est délégué pour occuper les fonctions d'adjoint chargé :

- de la jeunesse et des sports
- des affaires scolaires

Envoyé en préfecture le 08/04/2014

Reçu en préfecture le 08/04/2014

Affiché le

SLOW

- des associations
 - de remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil,
 - de délivrer tous certificats, signer toutes pièces, tous actes notariés,
 - ordonnancer les dépenses et émettre les titres de recettes,
- à compter de l'exercice de ses fonctions de manière effective, soit le 05 avril 2014

Article 2

Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté, soumis au contrôle de légalité, sera transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de DUNKERQUE

Fait à BAVINCHOVE, le 05 avril 2014

Le Maire,

Jean-Luc FACHE

